MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 février 2019

Excusés : Mme Patricia BARRAT – M. Régis BOUTIN - Mme Valérie LEROUX

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	**Désignation**	**Lieu**	**Références cadastrales**	***Propriétaires***
23/01/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	Launay du Perray	ZH 141 et 142	GERARD Anne-Marie
15/02/2019	Immeuble bâti sur terrain propre	2 rue du Tertre	AB 296	GOURDET Christian

Réalisation d'un inventaire bocager

La disposition 105 du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine approuvé par arrêté préfectoral du 2 juillet 2015 précise que les Plans Locaux d'Urbanisme doivent être compatibles avec les objectifs visant à inventorier et protéger les éléments bocagers pour conserver les multiples fonctions du bocage dont la limitation du transfert de polluants vers le réseau hydrographique.

L'inventaire et la protection s'appliquent à l'ensemble du maillage bocager qui joue un rôle hydraulique essentiel dans le chemin de l'eau.

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère, dans le cadre de sa mission de protection de la qualité de l'eau, se propose de réaliser cet inventaire pour le compte de la commune sous la conduite notamment de son animatrice agricole bocage qui est venue présenter au Conseil municipal le déroulement de cet inventaire.

Une commission "bocage" va d'abord être constituée. Elle devrait être composée d'une dizaine de personnes d'horizons différents (élus, agriculteurs, associations, citoyens, …) qui pourra fixer des règles de protection liées au bocage, de compensation, voire gérer les demandes d'arasement.

Ensuite, les techniciens effectueront un inventaire cartographique des haies avec visite de terrain en cas de nécessité et réaliseront le diagnostic des éléments bocagers.

En milieu d'année, les documents de travail seront présentés à la commission bocage et feront l'objet d'une mise en consultation pendant 1 mois.

C'est enfin dans le courant de 4ème trimestre 2019 que l'étude devrait être achevée.

Parc éolien – Promesse de convention de servitudes de passage et passage de câbles

La Société FUTURES ENERGIES SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX a sollicité la constitution de servitudes de passage et de passage de câbles sur certaines voies communales ou chemins ruraux pour permettre l'implantation de 5 éoliennes sur la partie sud-ouest du territoire communal.

Le Conseil municipal donne son accord pour l'établissement de ces servitudes qui seront reprises dans un acte établi devant notaire. En contrepartie, la commune percevra une indemnité annuelle de 11 000 € de la part de l'exploitant du parc éolien.

Il est à noté que 4 membres du Conseil municipal (MM. Daniel RABU, Eric PAILLARD, Nicolas RETIF et Mme Laureline RETIF), propriétaires ou exploitants de terrains ou leurs proches, n'ont pas pris part au vote à main levée qui a suivi la délibération. Elle a été adoptée par 11 voix et 1 abstention.

Participation communale au Fonds de Solidarité pour le Logement

La contribution volontaire de la commune au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement a été arrêtée à 250 € pour l'année 2019, égale à celle de 2018.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

La commission municipale continue d'avancer sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Une question d'importance a été soulevée avec le maintien ou non d'une zone artisanale et le choix de son emplacement. C'est pour élargir la réflexion sur le sujet qu'une rencontre est prévue avec les artisans Aubinois le 26 février 2019.

Par ailleurs, les membres du Conseil municipal seront conviés très prochainement à visiter certaines des parcelles -avec l'accord des propriétaires- situées au nord de l'agglomération concernées par l'étude d'aménagement d'ensemble confiée au Cabinet Urba Ouest Conseil.

Commerces alimentaires

Une décision devrait être prise vers la mi-mars par le Tribunal de commerce sur une offre de reprise du commerce de boulangerie.

De leur côté, les gérants de la supérette ont sollicité une réduction du montant de leur loyer. Le Conseil municipal a convenu de ne modifier en rien le loyer de leur logement. En revanche, il consent à réduire de moitié, soit 150 € par mois, le loyer commercial, assorti d'une réduction supplémentaire de 100 € mensuels s'ils acceptent de mettre à disposition un dépôt de pain à l'intérieur même du magasin. Ce dernier rabais s'appliquerait tant que la situation du commerce de boulangerie n'aura pas été résolue et sous réserve que le dépôt fonctionne réellement.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront pour une période allant de mars à décembre 2019.

Carte scolaire et locaux de l'école publique Jean-Pierre Timbaud

Depuis la rentrée de septembre 2019, l'école Jean-Pierre Timbaud compte 7 classes. 6 sont dans les salles spécialement prévues à cet effet et la 7ème dans la salle d'activités.

A la rentrée de septembre 2019, du fait que l'école est incluse dans un Réseau d'Education Prioritaire avec dédoublement pour les niveaux CP pour la présente année scolaire + CE1 en 2019-2020 et un maximum de 25 élèves par classe pour les autres niveaux, il sera nécessaire d'ouvrir 2 nouvelles classes à la rentrée prochaine avec un nombre d'élèves total équivalent à celui de cette année.

Plusieurs solutions ont été évoquées :
- L'acquisition de bâtiments modulaires
- La location de bâtiments modulaires,
- La division de 2 classes

Ces 3 hypothèses seront chiffrés. Le dossier sera de nouveau évoqué à la prochaine séance du Conseil municipal mais il a été d'ores et déjà été convenu que la salle d'activités sera conservée en salle de classe.

Investissements pour 2019

Le remplacement du tracteur et de la débroussailleuse est dès maintenant acté pour 2019. Le programme d'étude et de travaux de la rue de la Vigne avec la modification ou le remplacement des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, l'effacement des réseaux électriques et téléphonique, sera quelque peu différé dans l'attente du résultat de l'étude d'aménagement des terrains situés entre le nord de l'agglomération et Mauny.

Le renforcement du beffroi de l'église, la réfection des vestiaires du terrain des sports, l'acquisition de jeux d'extérieur pour enfants et d'un parcours santé sont des pistes qui ont également été évoquées.

Dénomination des locaux de l'ancienne école publique

Suite à l'appel lancé par le biais du dernier bulletin municipal en vue de l'attribution d'un nom aux locaux de l'ancienne école publique, 17 bulletins de participation ont été reçus en mairie pour un total de 53 propositions différentes. C'est finalement "L'Escapade" que le Conseil municipal a choisi.

Subvention à l'OPASS Derval-Rougé

L'OPASS Derval-Rougé, centre de santé en soins infirmiers basé à Sion-les-Mines, conduit une étude pour évoluer en Centre de Santé Pluriprofessionnel qui permettrait de salarier des médecins généralistes.

Pour financer le matériel et les équipements nécessaires au bon fonctionnement de la structure, l'OPASS sollicite une aide financière exceptionnelle à hauteur de 1 € par habitant.

Le Conseil municipal a répondu favorablement mais demandé que, lorsque la commune sera confrontée au départ de son médecin généraliste, l'OPASS étudie avec bienveillance le maintien d'une présence médicale à Saint-Aubin-des-Châteaux.

Fusillés de Châteaubriant

Le comité local du souvenir de Châteaubriant va procéder à la pose, à l'entrée des 9 cimetières dans lesquels les fusillés de Châteaubriant ont été inhumés, une plaque commémorant le passage de ces martyrs. Une cérémonie sera organisée à cet effet en octobre prochain.

Préparation de l'éco-balade du 6 avril 2019

Une éco-balade va être organisée par la commission environnement – cadre de vie le 6 avril 2019 et permettra de récupérer des déchets jetés sur la voie publique.

L'organisation bénéficiera de l'aide précieuse des ambassadeurs du tri de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

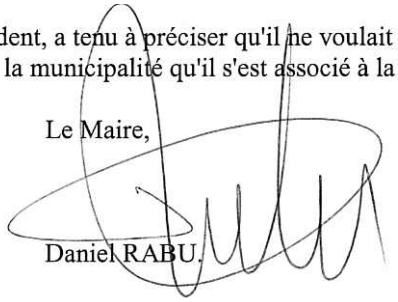
Les Aubinois qui le peuvent sont invités à s'associer à cette opération. Pour ce faire, ils sont invités à se rassemblée ce jour-là, à 9 h 30, à la maison des associations, munis d'une paire de gants, d'un gilet jaune et de tout matériel servant au ramassage.

Habitat intermédiaire pour les seniors

Le titre d'un article paru récemment dans un journal local, à la suite de l'assemblée générale de "l'Amitié Aubinoise", indiquait que cette association voulait développer l'habitat intermédiaire.

Le bureau de l'Amitié Aubinoise, par la voix de son Président, a tenu à préciser qu'il ne voulait pas s'attribuer la paternité de cette initiative et que c'est en étroite concertation avec la municipalité qu'il s'est associé à la réflexion.

Le Maire,



Daniel RABU.